

compte-rendu de la réunion du Comité territorial du 1^{er} juin 2023

Présent.e.s : M^{me} Monique Ansquer & MM. Éric Barbareau, Robert Lafond, Michel Laurent, Philippe Pudelko

Excusé.e.s : M^{me} Odile Dubus, Céline Fortune, Marie-José Gaudetroy, Nathalie Lassalle, Isabelle Penafiel, Anne-Sophie Picquart & MM. Frédéric Badin, Pierre Lentier, Jean-Philippe Mennesson, David Peneau

Ordre du jour :

- Validation PV de la réunion du CT du 18/02/2023
- Licences
- Le CTI et l'ANS
- Points divers

La séance débute à 19h00.

VALIDATION PV RÉUNION DU CT

- > Le PV de la réunion du CT du 18/02/2023 est validé par l'ensemble des présents.

LICENCES

- > Paiement des licences.

Rappel effectué par Philippe Pudelko sur le processus des licences qui a été mis en place par la fédération pour la saison 2022-2023.

Ce processus implique que sur 4 mois (d'octobre à janvier), la ligue règle la totalité des licences faites de juin à septembre. Pour la saison 2022-2023, cela a représenté 872 K€. Dans ce montant ne sont pas incluses les mutations qui sont aussi réglées à la fédération sur la même période.

Certains comités ne règlent pas à échéance, et cela met en difficulté la trésorerie de la ligue

Philippe Pudelko demande donc aux comités de respecter leur échéancier (au dixième). Le premier dixième sera à régler en octobre.

La facture de la ligue arrivera aux comités en octobre 2023

- > La ligue poursuit sur la saison à venir la gratuité de la part ligue pour les renouvellements des licences à partir du 01/03/2023. Le remboursement s'effectuera directement vers les clubs, sans passer par les comités.
La ligue envisage d'augmenter aussi sa part de licence pour la saison prochaine.
Pour info, la part régionale n'a pas bougé depuis 2017.
- > Une réunion des trésoriers et des comptables va être organisée par la ligue dès la rentrée avec les trésoriers et les comptables des comités.

LE CTI ET L'ANS



FFHANDBALL 
Fédération Française de Handball

Présentation CTI & ANS PSF

- ANS 2023 enveloppe fédérale en baisse de 8,8% sur N-1 et application de nouvelles clés de répartition pour déterminer les enveloppes territoriales.
- CTI 2023 maintien du montant de 2022 soit 1700K€ pour les métropolitains et 300k€ pour les ultramarins et application de nouvelles clés de répartition pour déterminer les enveloppes territoriales.
- Pour la saison 2022/2023 l'évaluation ne portera que sur une partie de la GOUVERNANCE 95 % du montant du CTI sera acquis . **L'avenant retourné au 30 juin** permettra le versement de la part fixe (60%) à cette date . **Entre le 20 Août et le 30 Septembre** réception de l'auto-évaluation servant de support au dialogue de gestion et de projets pour le paiement de la part variable qui sera versée fin décembre et objectivations des critères 2023/2024 avec les nouvelles répartitions financières .
- Toute l'enveloppe sera attribuée, la méthode de redistribution d'une somme non perçue par un territoire est à l'étude .

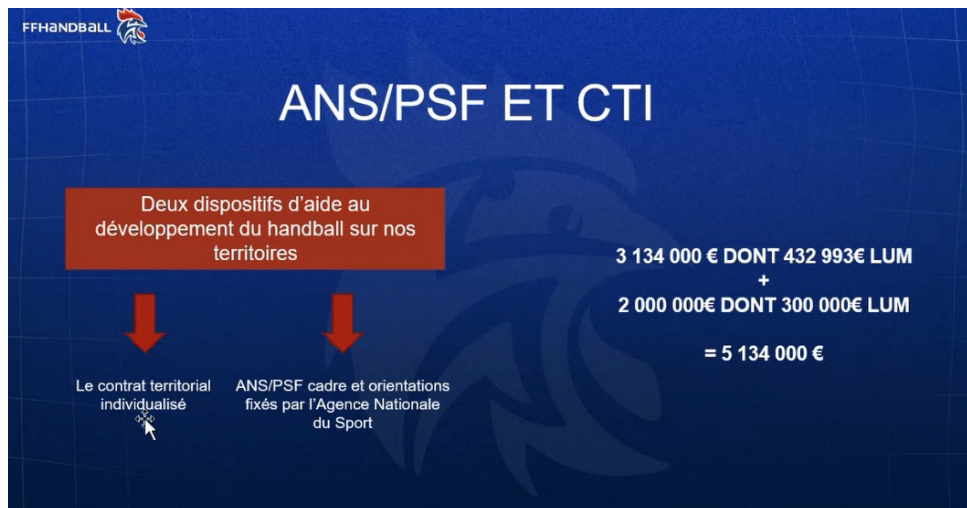
LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex
T. +33 (0)1 56 70 74 74 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com

n° SIRET : 785-461-948-00065 - n° APE : 9312Z

- > Concernant l'ANS, des documents sont partis ce jour à destination des comités pour valider l'enveloppe.
- > Pour le CTI, l'enveloppe globale fédérale est restée la même, mais la répartition aux territoires a changé. Pour certains territoires l'enveloppe a baissé (ex l'Île-de-France), pour d'autres, elle a augmenté.

- **Organisation fédérale**



LUM = ligue ultra-marine + Corse

Nouvelles répartitions des enveloppes territoriales ANS PSF et CTI

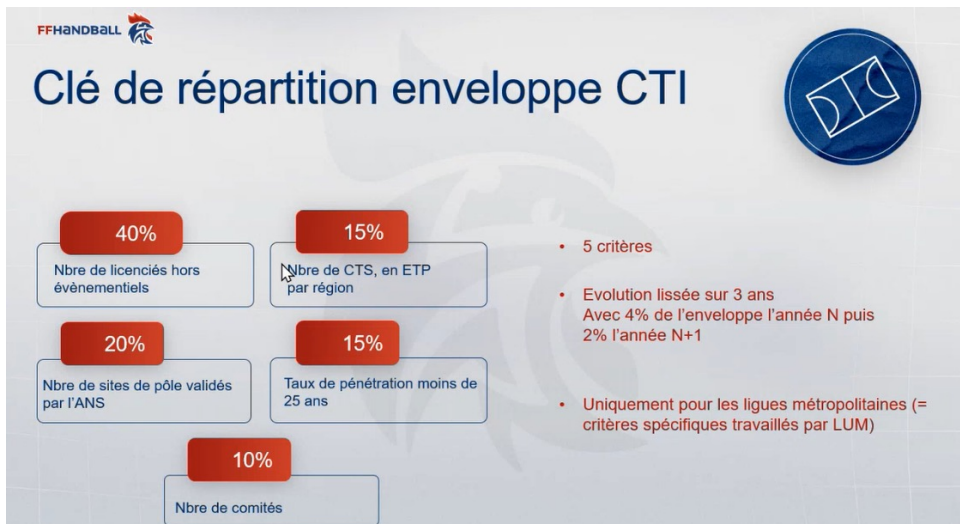
Les causes de la redéfinition des enveloppes :

- Issues des chiffres de l'ex-CNDS
- Se basaient sur des chiffres anciens
- N'incluaient pas des critères « handball »
- Ne permettaient pas de prendre en compte les objectifs du PSF et du CTI dans leur complémentarité
- Déséquilibre suite à la mise en place des nouvelles régions

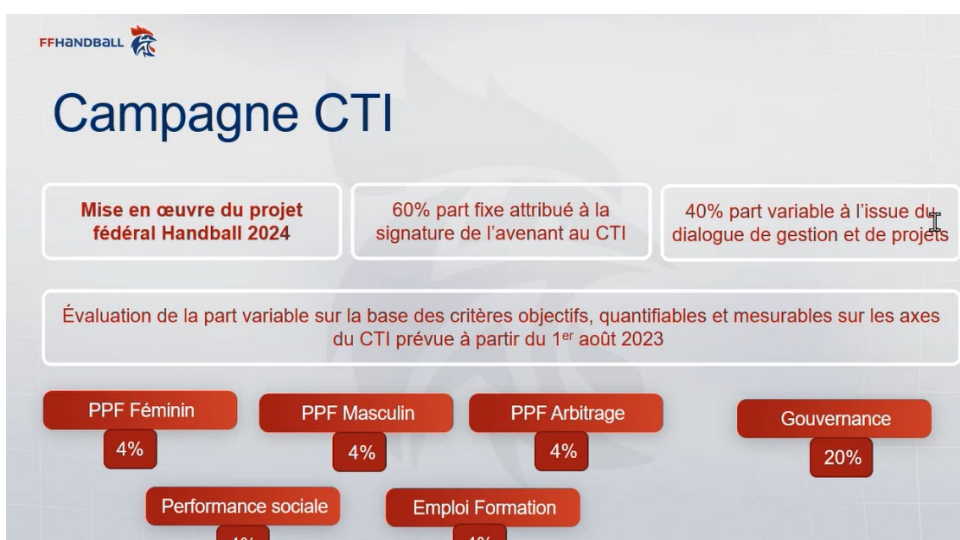
LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex
T. +33 (0)1 56 70 74 74 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com


n° SIRET : 785-461-948-00065 - n° APE : 9312Z



- > Moins un territoire a de CTS, plus la part augmente (compte tenu des missions fédérales qui leur enlève du temps de travail pour le territoire).
- > Plus il y a de pôle, plus la part augmente.



- > Les ligues doivent faire remonter leur piste de travail pour la saison prochaine.

FFHANDBALL 

Indicateurs d'évaluation CTI

PPF Arbitrage

Axe 1-PERFORMER SPORTIVEMENT

Indicateur 1

2% Nombre de rencontres des championnats U18/U17 Nationales arbitrées par des binômes arbitres jeunes JAJ/JA (-25ans)

Indicateur 2

2% Nombre de rencontres arbitrées par des binômes arbitres -35 ans déléguées aux CTA par la CNA (N2f/N3m)

FFHANDBALL 

Indicateurs d'évaluation CTI

Performance sociale

Axe 2-PERFORMER SOCIALEMENT

Indicateur 1

2% Evolution du nombre de licences hors événementielles et évolution du nombre de licences événementielles enregistrées sur le territoire

Indicateur 2

2% Evolution du nombre de licences compétitives la tranche d'âge 12-16 ans (la plus exposée à la perte d'une saison sur l'autre)

- > Les licences handfit, Hand à 4, sont comptabilisées dans l'indicateur 1
- > Concernant les licences événementielles, certaines ligues, dont l'Île-de-France, ont remonté à la fédération le fait qu'ils avaient des difficultés pour prendre en compte ces licences car certaines académies ne veulent pas transmettre les informations relatives aux élèves.
- > Un tutoriel fédéral a été mis à disposition des clubs, comités et ligues sur l'intégration des licences événementielles.

FFHANDBALL 

Indicateurs d'évaluation CTI

Emploi Formation

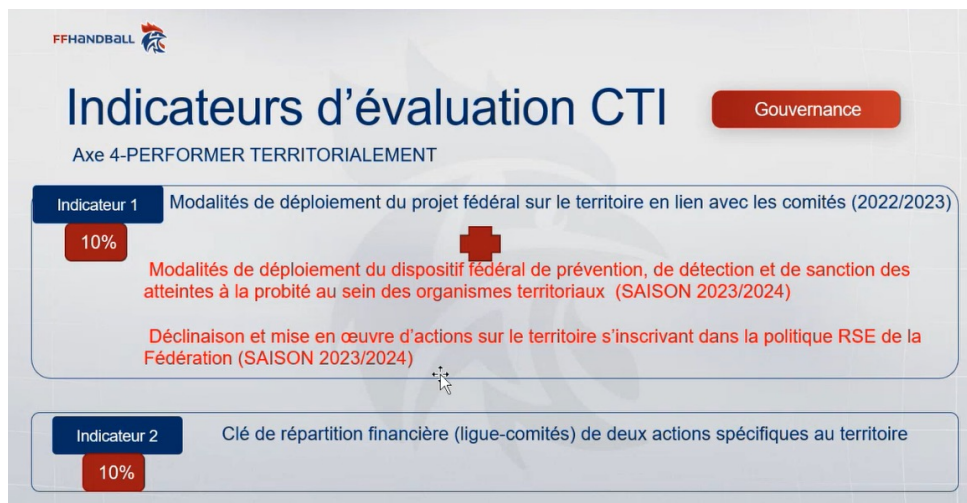
Axe 3-PERFORMER ORGANISATIONNELLEMENT

Indicateur 1

2% Professionnalisation de l'encadrement des formations : Niveau de qualification de l'encadrement des TFP et des Certificats fédéraux

Indicateur 2

2% Flux de formation au sein des ITFE (Encadrement technique / JAJ / Dirigeants / ...) modulaires et professionnels : Évolution du nombre de formés sur le territoire entre 22/23 et 23/24



> L'Île-de-France est un peu en retard sur ces indicateurs

Les enveloppes CTI

	2022	2023
Auvergne-Rhône-Alpes	189 699 €	186 100 €
Bourgogne-Franche-Comté	118 144 €	118 284 €
Bretagne	118 029 €	121 521 €
Centre-Val de Loire	126 382 €	115 323 €
Corse	43 028 €	44 995 €
Grand Est	177 399 €	171 538 €
Hauts-de-France	121 765 €	119 230 €
Île-de-France	165 937 €	164 219 €
Normandie	115 471 €	114 408 €
Nouvelle-Aquitaine	116 747 €	139 985 €
Occitanie	165 247 €	161 342 €
Pays de la Loire	103 183 €	109 517 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur	138 969 €	133 538 €
Total	1 700 000 €	1 700 000 €

> Pour info, la ligue prend seulement 8 % de l'enveloppe ANS pour l'Île-de-France, les 92 % restants allant aux comités et aux clubs. Les autres ligues sont entre 18 % et 30 %.

Nous devons donc préparer l'auto-évaluation du territoire IDF 2022/2023 et les objectifs de 2023/2024.
(Prendre contact si besoin avec les membres de la DTN en charge des axes et ou avec les membres fédéraux en charge du suivi du CTI.)

> La ligue va élaborer le document contenant les objectifs 2022-2023 atteints et les objectifs 2023-2024 attendus de notre territoire. Il sera ensuite envoyé aux comités pour modification éventuelles.

POINT DIVERS

> Compétition Beach handball : le BD ligue a acté une aide pour les comités se déplaçant à Deauville. Chacun des 4 comités qui se déplaceront auront une aide de 200 €.

> La double confrontation féminine France-Danemark est annulée, elle sera remplacée par un tournoi U16F en décembre (4 équipes)

> Pour la campagne RSO, la société *Match for Green* a envoyé un mail à tous les comités. À ce jour pas de réponse.

Fin de la réunion à 20h19.

Prochaine réunion du CT programmée : saison 2023-2024



Marie-José Gaudefroy
Secrétaire Générale



Philippe Pudelko
Président